

KINGA



ACTIVITÉ 2 – QUESTIONS DE COMPRÉHENSION

La prévention c'est l'affaire de tous

Vidéotémoignages de travailleurs ayant subi un accident

La prévention c'est l'affaire de tous

Après l'écoute de l'entrevue avec Ian, réponds aux questions suivantes.

1. Quand Ian a-t-il eu son accident de travail et que s'est-il passé?

.....

.....

.....

.....

.....

2. Travaillait-il dans son département lors de l'accident? Explique ta réponse.

.....

.....

.....

.....

.....

3. Nomme les blessures que Ian a subies lors de son accident.

.....

.....

.....

.....

.....

.....

4. Nomme certaines conséquences que son accident a entraînées sur sa vie et sur celle de son entourage?

.....

.....

.....

.....

.....

La prévention c'est l'affaire de tous

Après l'écoute de l'entrevue avec Andréanne, réponds aux questions suivantes.

1. Quand Andréanne a-t-elle eu son accident de travail et que s'est-il passé?

.....

.....

.....

.....

.....

.....

2. Est-ce qu'Andréanne avait reçu une formation pour faire cette tâche? Comment se sentait-elle face à cette tâche?

.....

.....

.....

.....

.....

.....

3. Avant son accident, qu'est-ce qu'Andréanne pensait de la santé et sécurité du travail?

.....

.....

.....

.....

.....

.....

4. Quel message Andréanne souhaite-t-elle que les gens retiennent?

.....

.....

.....

.....

.....

.....

La prévention c'est l'affaire de tous

Après l'écoute de l'entrevue avec Ian, réponds aux questions suivantes.

1. Quand Ian a-t-il eu son accident de travail et que s'est-il passé?

Ian a subi son accident en février 2016. Plusieurs barres d'acier étaient entreposées en hauteur et certaines d'entre elles étaient plus longues que les autres. Le pont roulant (appareil de manutention qui permet de déplacer des charges lourdes) a heurté ces barres d'acier plus longues qui sont tombées à l'endroit où se tenait Ian.

2. Travaillait-il dans son département lors de l'accident? Explique ta réponse.

Un collègue était absent cette journée-là. Comme il ne pouvait travailler seul dans son département, il est allé aider une équipe d'un autre département qui avait beaucoup de travail. Il ne connaissait pas le travail dans cette équipe.

3. Nomme les blessures que Ian a subies lors de son accident.

Un poids de 7000 livres lui est tombé dessus. Ce poids lui a arraché sa jambe en plus de lui fracturer des vertèbres. Le coup l'a projeté sur une autre pièce brûlante et il a été brûlé au troisième degré aux cuisses. Il a également eu des côtes brisées. Il a été dans le coma pendant près d'un mois.

4. Nomme certaines conséquences que son accident a entraînées sur sa vie et sur celle de son entourage?

Sa famille : les proches de Ian ont mis leur vie en suspens pendant son hospitalisation pour être présents pour lui. Ils étaient inquiets aussi parce qu'il oubliait ce qui lui était arrivé au début et ils devaient sans cesse lui expliquer qu'il avait perdu une jambe. Leur fils avait peur de ne plus aimer son père avant de le revoir. Cela a dû lui causer beaucoup de peine et de stress.

Ian : il doit se lever deux heures d'avance pour observer sa blessure à la jambe et faire ses soins. Il ne peut plus se lever cinq minutes d'avance avant de partir.

LE CORRIGÉ

La prévention c'est l'affaire de tous

Après l'écoute de l'entrevue avec Andréanne, réponds aux questions suivantes.

1. Quand Andréanne a-t-elle eu son accident de travail et que s'est-il passé ?

Andréanne a subi son accident en avril 2016. Elle travaillait dans le département de boulangerie d'un supermarché. Ses doigts ont été coincés dans une machine qui broie du pain pour faire de la chapelure. C'était une journée tranquille et comme il n'y avait rien à faire, sa gérante a décidé de lui faire faire de la chapelure. C'était la première fois qu'elle se servait de cette machine. Le morceau de pain qu'elle a mis dans la machine n'a pas été broyé et est resté coincé parce qu'il n'était pas assez sec. C'est en voulant le retirer que ses doigts ont été coincés dans la machine.

2. Est-ce qu'Andréanne avait reçu une formation pour faire cette tâche ? Comment se sentait-elle face à cette tâche ?

Non, Andréanne estime qu'elle n'a pas reçu une formation adéquate. C'est elle qui a dû demander à sa gérante comment la machine fonctionnait. Elle n'a eu qu'une très brève explication. Comparativement aux autres machines du département, Andréanne trouvait que celle-ci n'avait pas l'air sécuritaire. Elle ne se sentait pas à l'aise, mais elle s'est dit que sa gérante ne lui demanderait pas de faire quelque chose de dangereux. Elle n'a pas écouté sa petite voix. En fait, dans le cas d'Andréanne, la machine n'était pas conforme, puisqu'un dispositif empêchant que la main puisse atteindre les lames aurait dû être présent. La machine n'aurait jamais dû être à la disposition des employés.

3. Avant son accident, qu'est-ce qu'Andréanne pensait de la santé et sécurité du travail ?

Elle pensait que les accidents arrivaient aux gens du secteur de la construction ou ceux qui travaillent avec de grosses machines.

4. Quel message Andréanne souhaite-t-elle que les gens retiennent ?

- Pose des questions ;
- En cas de doute, si tu penses que quelque chose n'est pas sécuritaire, arrêtes et n'aies pas peur de le dire ;
- Tu as le droit de dire non quand tu ne te sens pas en sécurité.

LE CORRIGÉ